



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notice d'information détaillée : renouvellement des contractuels enseignant

Renouvellement contractuels enseignant

Identité et coordonnées du responsable du traitement de données

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,
3 avenue Vercingétorix
63 000 Clermont-Ferrand

Finalités

Le traitement de données à caractère personnel est mis en place pour gérer les demandes d'affectation des enseignants contractuels du 2nd degré public (y compris psyEN) de l'académie souhaitant continuer à y exercer.

Les informations sont recueillies sur une plateforme numérique pour permettre aux agents de formaliser une démarche administrative et de déposer les pièces nécessaires à son instruction.

Ce traitement permet la dématérialisation des demandes via l'outil COLIBRIS, ainsi que le recueil d'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs. Il permet également l'établissement de statistiques relatives au mouvement interacadémique et relatives à l'utilisation de COLIBRIS dans l'académie.

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire pour remplir une mission d'intérêt public en application du e) de l'article 6 (1) du règlement général (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données « RGPD ».

Catégories de données collectées

- Données d'identité : Nom, prénom, adresse mail professionnelle, adresse mail personnelle, date de naissance, civilité
- Données professionnelles : discipline(s) d'enseignement
- Données d'authentification au portail : identifiant, mot de passe ;

- Pièces collectées : toute pièce sur laquelle porte la contestation du barème établi par les services

Destinataires des données

- Personnels strictement habilités de l'académie de Clermont-Ferrand : agents des services de gestion des ressources humaines strictement habilités au sein de la DPE2

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données sont conservées sur la plateforme jusqu'au début de la campagne suivante. Elles sont versées au dossier individuel de l'agent en référence à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique.

Droits des personnes concernées

Conformément au règlement général sur la protection des données et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez du droit d'accès à vos données, à leur rectification ainsi que des droits prévus à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (devenir des données après le décès de la personne concernée).*1

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le service métier en charge de traiter cette démarche ou le délégué à la protection des données, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Pour en savoir plus sur le détail de vos droits en matière de données personnelles, n'hésitez pas à consulter [le site de la commission nationale de l'informatique et des libertés](#) (CNIL).

Coordonnées du service

Courrier postal :

DPE 2

Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix

63000 Clermont-Ferrand

Courrier électronique : ce.dpe@ac-clermont.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données

M. le délégué à la protection des données

Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix

63000 Clermont-Ferrand

Courrier électronique : dpd@ac-clermont.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>). 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou via leur [espace de contact](#).